



assemblée générale – COLMAR, salle des Catherinettes - 16 octobre 2013

RAPPORT MORAL

Bernard Rodenstein

Président

Mesdames et Messieurs, chers amis,

L'an dernier, à Neuvy-sur-Barangeon, à la Grande Garenne, nous sortions tout juste de la longue séquence électorale des présidentielles et venions d'enregistrer la victoire de François HOLLANDE, porté au Palais de l'Élysée.

Nous avons fait le constat de la promesse non tenue du Président Nicolas SARKOZY durant son mandat de cinq ans et nous avons choisi de donner du temps au nouveau pouvoir, pour être à même d'apprécier en meilleure connaissance de cause, ses positions sur le dossier qui nous préoccupe et nous réunit, celui de la reconnaissance et de l'indemnisation de tous les orphelins de guerre, pupilles adoptés par la Nation.

Force m'est de dire, dès l'ouverture de notre nouvelle rencontre nationale, que le blocage est resté total, que rien n'a évolué et que notre demande d'être reçus par le Président de la République et / ou par le Premier Ministre, est restée lettre morte.

Ce n'est pas faute d'avoir essayé, à de multiples reprises, d'attirer leur attention sur notre situation. Mais toutes nos tentatives ont été vaines. Il n'y a pas de pires sourds que ceux et celles qui ne veulent pas entendre.

Face à ce constat d'échec, l'an dernier, vous vous êtes massivement prononcés pour la poursuite de notre combat. Vous avez refusé la résignation et avez voté unanimement pour le maintien de notre mobilisation.

Le ferez-vous encore cette année ? C'est évidemment l'objet central de notre rencontre et de nos débats de ce jour.

Car au fur et à mesure que nous avançons dans notre bras de fer avec les pouvoirs publics, nous découvrons un peu davantage que notre affaire est un véritable sac d'embrouilles, que nous sommes piégés par une accumulation de mensonges, d'hypocrisies et de cynisme.

Je ne sais pas si le fait de faire davantage de lumière sur la vérité de ce dossier va nous donner des biscuits pour renforcer notre détermination ou si, au contraire, nous sortirons d'ici plus dégoûtés et plus abattus que jamais.

Je prends néanmoins le risque d'ouvrir le sac des embrouilles et d'en détailler quelques-unes.

Je crois qu'on affronte mieux un problème clairement posé qu'un fatras entremêlé.

- 1) **Première embrouille et non la moindre, celle du décret du 13 Juillet 2000**, celui par lequel tout a commencé et qui a institué une mesure de réparation pour les orphelins dont les parents ont été victimes de persécutions antisémites.

Je cite : Article premier : « toute personne dont la mère ou le père a été déporté à partir de la France dans le cadre des persécutions antisémites durant l'Occupation et a trouvé la

mort en déportation a droit à une mesure de réparation... si elle était mineure de vingt et un ans au moment où la déportation est intervenue »

Tout un chacun d'entre nous, hormis les bénéficiaires directs de ce décret, a pu comprendre que l'Etat français indemnisait la souffrance spécifique des enfants des victimes de la Shoah, puisqu'ils avaient été, jusque- là, admis, comme tous les orphelins mineurs, au bénéfice des dispositions générales du code des pensions militaires. Comment est venue l'idée, 55 ans après la fin de la guerre, à Lionel JOSPIN, Premier ministre, d'ouvrir cette boîte de Pandore ?

Que la Shoah ait été un crime contre l'humanité, tout le monde en convient, mais en quoi la douleur de leurs enfants, reconnue longtemps après les faits, a-t-elle-été jugée infiniment supérieure à celle des fils et des filles de victimes de bombardements, de massacres dans un maquis, d'enfants de soldats français incorporés de force et tués sur le front de l'EST, au point de justifier le versement d'une rente supplémentaire non négligeable ?

J'ai moi-même ignoré, jusques il y a peu, que ce décret cachait un gros mensonge.

J'ai le souvenir de plusieurs responsables de la communauté juive de France qui ont clairement jugé qu'il s'agissait d'une énorme boulette qui se retournerait contre eux. Un de mes amis juif, à Colmar, m'a un jour glissé à l'oreille que nous faisons fausse route avec nos revendications. Le décret de 2000, me disait-il, n'a rien à voir avec la souffrance des enfants !! Tiens donc ! Mais de quoi en retourne-t-il alors ?

Vérification faite, le véritable point de départ de nos problèmes remonte à 1997, avec la constitution, par le premier ministre d'alors, M. Alain JUPPE, d'une commission présidée par M. MATTEOLI, ancien ministre, chargée de répondre à la question suivante :

Comment fermer définitivement, en France, le dossier de l'indemnisation des biens détenus par les juifs emmenés en déportation et qui y sont morts, dans la mesure où ces biens, immeubles, meubles, dépôts bancaires, bijoux, oeuvres d'art, ont été pillés, volés et qu'environ un cinquième de la valeur totale des spoliations entre 1939 et 1945, n'avait pas encore fait l'objet de restitution ou de compensation ?

Les conclusions du rapport rendu en 2000, ont été dictées par Serge Klarsfeld, à la hussarde selon d'autres membres de la commission Matteoli : il convenait, pour tirer un trait définitif sur ce chapitre, d'indemniser les enfants des parents spoliés, soit par un versement forfaitaire de 180.000 francs de l'époque, soit par une rente mensuelle à vie de 3000 francs et régulièrement revalorisée.

Aucun inventaire précis n'avait pu être fait. Ce fut une estimation à la louche.

Mais il ne fallait pas que cela s'ébruite !!

Déjà en 1947, Robert Schumann, ministre des finances sous le Général de Gaulle, avait recommandé de ne pas entrer dans le processus d'indemnisation de crainte de ne pas pouvoir financer une telle mesure dans un pays en ruine, mais aussi de crainte de réveiller des réactions antisémites. Ce n'était pas le moment.

Ce n'était pas le moment non plus en 2000. Les flambées antisémites se déclarent pour moins que cela. Alors il y a eu recours au mensonge. Il semblait plus facile de faire passer la pilule par le biais de la souffrance particulière des enfants des victimes de la Shoah.

C'était sans compter avec la sensibilité à fleur de peau de tous les autres enfants privés de parents par faits de guerre et d'une guerre très spécifique, celle qui nous fut infligée par les acteurs de la barbarie nazie.

Nos associations prennent naissance dans le sentiment amer de l'injustice qui est faite à beaucoup, à travers cette inégalité de traitement réservé aux uns et aux autres, alors que, disons-nous, la souffrance est la même pour tous.

2) Deuxième embrouille : le décret du 27 Juillet 2004

« Toute personne, dont la mère ou le père, de nationalité française ou étrangère, a été déporté à partir du territoire national, durant l'Occupation pour les motifs et dans les conditions mentionnés aux articles L. 272 et L.286 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, et a trouvé la mort en déportation, a droit à une mesure de réparation... si elle était mineure de vingt et un ans au moment où la déportation est intervenue. »

Ce sont les enfants des déportés politiques morts en déportation qui ont obtenu gain de cause. Le Gouvernement de M. RAFFARIN a dû céder à leurs revendications.

Les conditions de la mort de nombreux résistants furent identiques à celles de beaucoup de juifs. Il convenait donc de les indemniser. Sur la base, cette fois ci, de la souffrance morale endurée par leurs enfants. Il ne s'agit plus, ici, de déguiser les causes réelles, une quelconque spoliation. Nous sommes clairement dans le registre de la souffrance endurée par les familles du fait du traitement infligé dans le cadre de la barbarie nazie.

Il y a donc une véritable distorsion des explications données en réponse à nos revendications qui commence à se faire jour.

3) Je rappelle pour mémoire les travaux de la commission DECHARTRE, de la Commission AUDOIN et de la Commission BLOCK.

Trois nouvelles embrouilles.

L'Etat français, s'apercevant, mais un peu tard, de la « bombe à retardement » que constitue le décret JOSPIN de 2000 sur la base des travaux commandés par M. Alain JUPPE, va mettre en œuvre la stratégie la plus classique qu'utilisent les pouvoirs politiques quand ils sont pris avec le doigt dans le pot de confiture.

Des auditions, des débats, des conclusions. De nouvelles auditions, de nouveaux débats et de nouvelles conclusions. L'Etat gagne du temps. Beaucoup de temps. Déjà 13 ans depuis le déclenchement du pataquès.

La montre qui tourne joue en faveur des finances publiques. Le nombre de bénéficiaires potentiels d'un traitement juste et le même pour tous, diminue avec une rapidité proportionnelle à l'âge que nous prenons.

Nos forces s'épuisent aussi. Non seulement nous sommes de moins en moins nombreux à revendiquer mais nous risquons aussi de devenir moins combatifs. Les mensonges qui nous sont opposés nous fatiguent et nous irritent. Le cynisme des menteurs avec lesquels nous voudrions encore pouvoir dialoguer nous sidère. Méritons-nous d'être ainsi bafoués comme des galopins ?

Les perles collectées dans ces travaux remis aux plus hautes autorités de l'Etat pourraient prêter à sourire s'il ne s'agissait pas, pour l'essentiel, d'un véritable « foutage de gueule » ?

- Nos parents, y apprenons-nous, ont été « les victimes de la glorieuse malchance des armes » (Philippe DECHARTRE) ! C'est grandiose ! Quelle gloire ! Quel réconfort !
- Ils sont les victimes ordinaires de guerres ordinaires. Autrement dit : pas d'omelette sans casser des œufs. Et oui ! C'est ainsi. La guerre tue. Elle en tue certains plus que d'autres. C'est la loi du genre. Acceptez cette évidence.
- Ils ont versé l'impôt du sang !! (le député et ancien ministre Marc Laffineur) c'est tout récent, ça vient de sortir, dans un courrier d'un cabinet ministériel. Les riches payent l'ISF, les pauvres versent leur sang pour la patrie. Chacun est mis à contribution en fonction de ses moyens spécifiques ! C'est carrément le retour au moyen-âge. L'obligation, pour les manants, de servir à l'armée.

- Un jour est apparue une distinction surprenante entre la barbarie nazie ordinaire et « l'extrême barbarie nazie » ! Sans aucune explication de texte. Qui a établi et sur quels critères, ce distingo censé justifier l'indemnisation des uns et le refus opposé à d'autres ? C'est proprement inadmissible.
Nous aurons au moins appris que nos têtes pensantes ne manquent pas d'imagination quand il s'agit de justifier l'injustifiable. Un tour de passe-passe sémantique et va que je t'embrouille.

4) Qu'il me soit permis de revenir sur les promesses qui comme chacun le sait, n'engagent que celles et ceux qui y croient !

. L'embrouille du Président Nicolas SARKOZY. C'était en 2007. Avant et après son élection à la Présidence de la République : oui, moi, Nicolas, une fois élu, je ferai en sorte qu'il n'y ait plus qu'un seul décret mettant tous les orphelins de guerre sur un pied d'égalité !

Dès que possible, avait-il ajouté. Ce moment n'est jamais arrivé. Entre temps, les caisses de l'Etat s'étaient vidées. Par la faute de qui, sinon de celui qui a allégé considérablement les impôts des plus riches

. L'embrouille François HOLLANDE : que de propositions de loi n'a-t-il signées et cosignées, avec tous les ténors de l'actuelle majorité quand ils siégeaient dans l'opposition ! Il était si facile de faire de la démagogie en s'engageant à nos côtés, quand il appartenait au camp adverse de trouver les financements nécessaires. Aujourd'hui ils nous endorment avec les mêmes refrains : la France ne survivrait pas à une dépense annuelle supplémentaire de 300 millions d'euros pendant 10 ans encore !

Il est vrai qu'un pays qui connaît une évasion fiscale de 80 milliards d'euros par an ne peut pas être très solidaire, ni avec ses marginaux, ni avec les Roms, ni avec tous les orphelins de guerre. Le front national qui est en embuscade ne le lui pardonnerait pas.

5) L'embrouille André LEFEBVRE

Je n'oublie pas, ici à Colmar, lors du congrès de l'ANPNOGD de 2007, que le président-avocat a réussi à nous faire prendre des vessies pour des lanternes. Il a demandé à toute l'assistance de se lever pour lui donner solennellement lecture du fax que j'avais réceptionné la veille, le fax signé de la main du président Nicolas Sarkozy qui annonçait que « dès que possible » il réglerait notre problème. André Lefebvre a pris cette promesse pour argent comptant. Il nous a fait applaudir le chef de l'Etat à tout rompre et nous a fait chanter la Marseillaise. C'était son heure de gloire. Il triomphait. L'indemnisation était acquise et tout le Congrès a tourné à l'auto satisfaction.

Pour avoir osé objecter qu'une phrase comme « dès que possible » dans la bouche du détenteur de quasi tous les pouvoirs, était suspecte à mes oreilles, car voulant tout dire et rien dire, je me suis fait huer et traiter d'ennemi du chef. Il y avait du lynchage dans l'air.

J'ai rejoint, heureusement, le camp des « tombés en disgrâce », camp dans lequel j'ai retrouvé des amis devenus très chers comme Jean-Paul KIRMANN et tous les membres de notre conseil d'administration de la FPN ostracisés par M. Lefebvre. Nous avons eu, depuis lors, le loisir de découvrir ensemble les dégâts dus à ce Monsieur dans la défense de notre cause.

En jouant sa carte personnelle contre notre lutte commune, il a créé les scissions sur lesquelles surfent les pouvoirs publics. Puisque nous ne sommes pas d'accord entre nous, pourquoi les gouvernements successifs prendraient-ils fait et cause pour les uns et contre les autres ? Ils profitent habilement de nos dissensions pour laisser pourrir la situation. Bravo à l'artiste donneur de leçons et amateurs de procès qu'il perd le plus souvent mais dans lesquels il nous entraîne à notre corps défendant et aux dépens de nos finances. Avec un ami pareil on n'a pas besoin d'ennemis !

6) Les fils de tués : la plus ancienne de nos associations d'orphelins n'a rien vu et rien entendu en 2000.

Leurs dirigeants de l'époque ont clairement fait savoir qu'ils se désolidarisent de la demande des nouveaux venus qui réclamaient indemnisation. Ils ont combattu cette position et ont conforté les pouvoirs publics dans leur attitude de refus. Ce n'est que lorsqu'ils ont compris qu'ils n'étaient plus dans la course et qu'ils allaient perdre leurs adhérents qu'ils ont fait volte-face et se sont alignés sur André Lefebvre. Les dégâts étaient faits. Il suffisait que les pouvoirs publics jouent sur les divisions dans le camp des orphelins de guerre. L'égo de l'un ou de l'autre avait eu raison d'une lecture commune des problèmes soulevés par les deux décrets et torpillé la recherche d'une défense commune par rapport aux textes incriminés.

7) Septième et dernière embrouille, nous ne savons pas ou plus par quel angle escalader les forteresses qui s'opposent à nous :

. Les associations d'anciens combattants ne sont pas nos alliées. Elles ne voient pas d'un bon œil les orphelins de guerre se mêler de leurs prérogatives. Les morts au combat ne doivent pas faire de l'ombre aux héros qui ont survécu et qui accaparent tous les honneurs pour eux. Une larme au monument au mort ne peut pas faire de mal mais les discours et les actes envers eux leur sont plus utiles et plus gratifiants. C'est la raison pour laquelle je ne me sens pas en phase, personnellement avec certaines cérémonies à la gloire des combattants. Beaucoup de nos parents tués du fait de la barbarie nazie n'ont pas cherché à faire de l'héroïsme. Ils ont été tués, assassinés, oubliés, méconnus. Un point c'est tout. Il nous faudra toujours nous en souvenir aux côtés de ceux qui sont fiers d'avoir pris les armes et qui ont combattu. C'était leur choix. Ils méritent notre respect. Mais la guerre n'est pas le choix de tous et celles et ceux qui ont été contraints contre leur gré sont tout aussi respectables.

. L'opinion publique n'a guère de mémoire : les deux guerres mondiales sont loin. Pour les jeunes elles appartiennent à l'antiquité voire à la préhistoire. Ils ne veulent même pas en entendre parler. Tout au plus s'intéressent-ils aux films de guerre à cause de la violence qui y fait rage mais ils font difficilement le lien avec notre génération dont l'existence a été bouleversée par ces drames qui n'ont rien de fictif pour nous. Pour être juste je me dois de dire que nos petits-enfants semblent plus en recherche que nos propres enfants.

. Puisque l'opinion dans son ensemble n'est guère sensible à nos vécus spécifiques du fait de guerres, les médias ne s'y investissent pas davantage. Trop lointain nous répondent-ils quand nous les sollicitons. Ils disent ne pas savoir comment accrocher leur lectorat par rapport à des événements et à des conséquences qui concernent des personnes âgées et qui de surcroît ne donnent pas l'impression d'être pénalisées dans leur mode de vie.

. Nous sommes donc très isolés dans notre lutte. Pas de lobby suffisamment nombreux et influent. Pas d'alliés de poids ! Pas de visibilité publique et pas d'images qui peuvent faire pleurer dans les chaumières. Seuls le sensationnel et l'émotionnel guident les journalistes et les échetiers.

8) Les questions face à notre sac d'embrouilles qui reste entier :

. Comme l'an dernier et malgré tous les obstacles identifiés, il me semble que nous devons réaffirmer une nouvelle fois notre refus de capituler et notre volonté de poursuivre sur notre lancée. Il nous faudra en délibérer.

. Avons-nous exploré toutes les pistes possibles pour obtenir l'oreille et l'attention des pouvoirs publics ? Notre ami et premier vice-président de la Fédération, Michel TAUPIER a fait des démarches pour rencontrer Le Premier Ministre, M. Jean-Marc AYRAULT qu'il a bien connu à Nantes.

. Bernard Garnier a eu contact avec un conseiller technique du Premier ministre.

. Nous avons rencontré, Jean-Paul Kirmann et moi, le député Jean-Luc REITZER à Altkirch et lui avons suggéré de créer un groupe parlementaire trans-partis politiques pour reprendre le débat au niveau parlementaire. Nous l'avons convié pour aujourd'hui. Il m'a récemment assuré qu'il n'avait pas perdu de vue cette proposition et qu'il ne nous oubliait pas.

. J'ai obtenu de l'ami Roland RIES, sénateur-maire de Strasbourg qu'il fasse part de nos attentes au Président de la République à la faveur d'un dîner auquel il était convié à l'Élysée, à l'occasion de la visite à ORADOUR SUR GLANE du président allemand Joachim GAUCK. Il m'a demandé depuis un dossier plus complet pour le chef de l'ÉTAT français.

. Les parlementaires s'activent encore toujours pour déposer des propositions de loi. Ce fut aussi le cas, il y a peu, de notre député colmarien, Eric STRAUMANN.

- 9) « Le cadavre bouge encore », c'est ma conviction et mon seul point d'espérance et d'appui pour me convaincre qu'il y a lieu de garder notre cap. Nous n'avons pas la partie facile pour toutes les raisons que je viens d'évoquer.

. Nous ne sommes pas toujours à la fête dans nos associations régionales respectives, car le reproche de ne rien obtenir et de peut-être ne pas savoir nous y prendre est sur beaucoup de lèvres. Le non renouvellement de cotisations annuelles en nombre croissant et qui n'a pas à voir qu'avec des décès, est un signe qui ne trompe pas. Lassés de cotiser et d'attendre sans rien de concret à la clef est démotivant pour les individus mais leur « désertion » est aussi pénible pour nous, dirigeants qui avons le sentiment de nous voir infliger des désaveux injustifiés. Tous, tels que nous sommes, sommes engagés bénévolement dans le combat au profit de tous. Tous ne peuvent pas faire le travail que nous faisons mais tous pourraient être reconnaissants pour l'investissement de certains et de certaines. Cela étant, je me dois de dire que nous recevons de temps à autres des petits mots de remerciements qui valent tout l'or du monde et que nous n'attendons pas de couronnes de lauriers pour faire ce en quoi nous croyons. Notre cause est juste. Elle vaut la peine de se mettre à son service.

. En tant que Fédération nationale nous ne sommes pas au contact direct des adhérents. Cette distance peut induire le sentiment qu'il ne se passe rien ou pas grand chose dans notre Conseil d'administration. Vous verrez avec le rapport d'activité de notre secrétaire général, Jean-Paul Kirmann que cette vision est fautive et vous seriez sans doute surpris de voir la hauteur des piles de correspondances qui s'accumulent sur nos tables de travail. La lettre de la Fédération vous en restitue des bribes mais par mesure d'économies nous n'en expédions pas trop, au détriment de votre information plus complète, j'en conviens.

- Nous comptons évidemment sur les responsables régionaux pour être les véritables relais. C'est une tâche difficile aussi, dans la mesure où la dissémination des adhérents est grande et que certaines régions sont immenses.
- Nous pouvons certes, tous, rêver de moyens plus importants et plus efficaces. Nous devons hélas faire avec les sous que nous avons et nous en remettre essentiellement au bon vouloir de beaucoup.
- Ces personnes de très bonne volonté, dévouées à la cause des orphelins de guerre, pupilles de la Nation, regroupés au sein de notre fédération, je les remercie toutes du fond du cœur. Sans elles nous ne nous réunirions plus. Nous aurions abdiqué depuis longtemps et n'espérerions plus rien.
- Elles viendront tout à l'heure, après l'intervention de Jean-Paul KIRMANN à ce micro pour nous dire comment les choses bougent encore et toujours dans leur région.
- Peut-être, après les avoir entendues, saurons-nous mieux si la petite phrase qui depuis un an conclut tous les courriers ministériels, à savoir que les deux décrets sus cités seront appliqués désormais de « manière éclairée » a trouvé ou non et comment, un début de réalisation. Ce serait une excellente bonne nouvelle !

Pour conclure mon propos, je vous annonce, à l'initiative de votre conseil d'administration, un débat que nous devons avoir ici même au sujet de la stratégie qu'il convient d'adopter vis-à-vis des pouvoirs publics dont le refus de dialoguer nous indignent et nous décourage.

La question que nous posons aux membres de l'Assemblée Générale de ce jour est la suivante :

- Face au barrage dressé par l'Etat, est-il raisonnable de maintenir notre revendication initiale de mise sur un pied d'égalité de traitement de tous les orphelins de guerre, pupilles de la Nation ?
- Devons- nous prendre le risque de demander l'ouverture de nouvelles négociations, sur des bases différentes qui restent à définir d'un commun accord entre la Fédération et le gouvernement ?
 - . L'Alsace et les Vosges ont déjà pris position dans ce sens au cours de leurs assemblées générales respectives.
 - . La fédération n'est pas engagée sur ces votes. Elle devra se déterminer le plus tôt possible.

Pour obtenir peu, il faut souvent demander beaucoup. Je crois qu'il conviendrait de demander officiellement le tout, comme avant, mais aussi de donner aux négociateurs qui seront délégués par vous, le droit de faire preuve de souplesse et d'accepter d'éventuelles mesures différentes, notamment en relation avec des modifications fiscales. Cette proposition est ancienne et nous l'avons toujours écartée. Aujourd'hui, peut-être, devons-nous reconsidérer notre position.

Je souhaite surtout que nous sachions nous écouter les uns, les autres. L'échange risque d'être difficile. Ne nous blessons pas inutilement. Notre douleur commune est suffisamment lourde à porter depuis des décennies. Soyons fraternels entre nous. Davantage que les pouvoirs publics ne le sont envers nous. Cela ne devrait pas être très difficile ! ☐